

Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2020-2021

Étudiants étrangers de 2^e cycle - Maîtrise professionnelle (sans mémoire)

Frais de scolarité ¹ :	1 311,45 \$	(87,43 \$/crédit)
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés) :	7 669,20 \$	(511,28 \$/crédit)
Frais généraux :	60,40 \$	
Frais de services aux étudiants :	60,40 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger :	300,00 \$	
TOTAL	9 423,45 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2020-2021 s'élève donc à	28 270,35 \$
---	--------------

¹ Les frais de scolarité à la maîtrise professionnelle sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auxquels l'étudiant est inscrit.

Étudiants étrangers de 2^e cycle - Maîtrise recherche (avec mémoire)

Frais de scolarité :	1 311,45 \$	(87,43 \$/crédit)
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés) ¹ :	7 669,20 \$	(511,28 \$/crédit)
Frais généraux :	60,40 \$	
Frais de services aux étudiants :	60,40 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger :	300,00 \$	
TOTAL	9 423,45 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2020-2021 s'élève donc à	28 270,35\$
---	-------------

¹ Il est possible de bénéficier d'une bourse d'exemption des frais de scolarité majorés.

Étudiants étrangers de 3^e cycle - Doctorat

Frais de scolarité :	1 311,45 \$	(87,43 \$/crédit)
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés) ¹ :	6 749,55 \$	(449,97 \$/crédit)
Frais généraux :	60,40 \$	
Frais de services aux étudiants :	60,40 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger :	300,00 \$	
TOTAL	8 503,80 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2020-2021 s'élève donc à	25 511,40 \$
---	--------------

¹ Il est possible de bénéficier d'une bourse d'exemption des frais de scolarité majorés.

Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2020-2021

Étudiants français de 2^e cycle - Maîtrise professionnelle (sans mémoire)

Frais de scolarité ¹ :	1 311,45 \$	(87,43 \$/crédit)
Frais généraux :	60,40 \$	
Frais de services aux étudiants :	60,40 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger ² :	300,00 \$	
TOTAL	1 754,25 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2020-2021 s'élève donc à	5 262,75 \$
---	-------------

¹ Les frais de scolarité à la maîtrise professionnelle sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auxquels l'étudiant est inscrit.

² Certains étudiants peuvent être exemptés de cette assurance. Dans ces cas, ceux-ci doivent remettre une copie de la carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Étudiants français de 2^e cycle - Maîtrise recherche (avec mémoire)

Frais de scolarité :	1 311,45 \$	(87,43 \$/crédit)
Frais généraux :	60,40 \$	
Frais de services aux étudiants :	60,40 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger ¹ :	300,00 \$	
TOTAL	1 754,25 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2020-2021 s'élève donc à	5 262,75 \$
---	-------------

¹ Certains étudiants peuvent être exemptés de cette assurance. Dans ces cas, ceux-ci doivent remettre une copie de la carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Étudiants français de 3^e cycle - Doctorat

Frais de scolarité :	1 311,45 \$	(87,43 \$/crédit)
Frais généraux :	60,40 \$	
Frais de services aux étudiants :	60,40 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
Frais assurance santé étranger ¹ :	300,00 \$	
TOTAL	1 754,25 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2020-2021 s'élève donc à	5 262,75 \$
---	-------------

¹ Certains étudiants peuvent être exemptés de cette assurance. Dans ces cas, ceux-ci doivent remettre une copie de la carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2020-2021

Étudiants québécois de 2^e et de 3^e cycles

Frais de scolarité ¹ :	1 311,45 \$	(87,43 \$/crédit)
Frais généraux :	60,40 \$	
Frais de services aux étudiants :	60,40 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
TOTAL	1 454,25 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2020-2021 s'élève donc à	4 362,76 \$
---	-------------

¹ Les frais de scolarité à la maîtrise professionnelle sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auxquels l'étudiant est inscrit.

Étudiants canadiens de 2^e cycle

Frais de scolarité ¹ :	1 311,45 \$	(87,43 \$/crédit)
Frais forfaitaires (ou frais de scolarité majorés) :	2 781,75 \$	(185,45 \$/crédit)
Frais généraux :	60,40 \$	
Frais de services aux étudiants :	60,40 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
TOTAL	4 236,00 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2020-2021 s'élève donc à	12 708,00 \$
---	--------------

¹ Les frais de scolarité à la maîtrise professionnelle sont calculés en fonction du nombre réel de crédits auxquels l'étudiant est inscrit.

Étudiants canadiens de 3^e cycle

Frais de scolarité :	1 311,45 \$	(87,43 \$/crédit)
Frais généraux :	60,40 \$	
Frais de services aux étudiants :	60,40 \$	
Fédération étudiante :	2,00 \$	
Association étudiante (montant maximal) :	20,00 \$	
TOTAL	1 454,25 \$	

Une année universitaire est composée de trois trimestres. Le montant total pour l'année universitaire 2020-2021 s'élève donc à	4 362,75 \$
---	-------------

Document d'information complémentaire concernant les droits de scolarité pour l'année universitaire 2020-2021

Information supplémentaire

- **Frais d'inscription de 362,41\$** : à payer à partir du 4^e trimestre à la maîtrise et du 7^e trimestre au doctorat.
- **Étudiants inscrits aux programmes conjoints en études urbaines (INRS-UQAM)** : Les droits de scolarité sont répartis sur les 6 premiers trimestres à la maîtrise et sur les 12 premiers trimestres au doctorat.
- **Frais d'associations étudiantes :**

Eau Terre Environnement :	10,00 \$
Énergie :	20,00 \$
Énergie Matériaux Télécommunications :	10,00 \$
Armand-Frappier Santé Biotechnologie :	8,00 \$
Urbanisation Culture Société :	10,00 \$
- **Autres frais à considérer - Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ)** : 125,68 \$ payable au trimestre d'automne (dentaire 53,93 \$ et santé 71,75 \$) et 251,35 \$ payable au trimestre d'hiver incluant le trimestre d'été (dentaire 107,84 \$ et santé 143,51 \$).
- **Tous ces montants peuvent être modifiés en tout temps et sans préavis.**